

Relances impayés

5 jours de retard

Offre de négociation d'un échéancier avec
 responsable de pépinière

10 jours de retard

première relance

- applique frais de relance
- indique qu'il y aura les pénalités de retard 3* taux légal
- mettre le détail de l'état du compte

20 jours de retard

seconde relance

- applique frais de relance
- indique qu'il y aura les pénalités de retard 3* taux légal
- recommandé ar
- mettre le détail de l'état du compte
- DELAIS de 8 JOURS

30 jours

- Mise en demeure de payer
 sous 48 heures
- applique frais de relance + Frais de l'injonction de payer
- indique qu'il y aura les pénalités de retard 3* taux légal
- recommandé ar
- mettre le détail de l'état du compte

32 jours

Injonction de payer